



Selects



MANUEL DE L'ÉQUIPE PROVINCIALE NB SELECTS

2024





1. ACCUEILLIR

Au nom de Softball Nouveau-Brunswick), nous souhaitons la bienvenue à tous les joueurs et parents au programme de l'équipe provinciale Sélects du Nouveau-Brunswick. Ce manuel est destiné à fournir des informations claires à toutes les parties prenantes du programme (joueurs, entraîneurs, officiels, parents/tuteurs et spectateurs). De nombreux jeunes athlètes rêvent de jouer au niveau national, mais les qualités nécessaires pour atteindre ce niveau sont variées. Guidé par le cadre de développement à long terme du joueur (DLTJ) de Softball Canada, le programme de l'équipe provinciale permettra aux athlètes de développer ces qualités dans le cadre du cheminement vers le podium et au-delà.

Nous offrons un environnement sûr et convivial dans lequel les joueurs pourront s'exprimer en toute confiance et jouer au jeu « avec le sourire aux lèvres ». Nous nous efforcerons également d'offrir des opportunités aux joueurs du Nouveau-Brunswick de concourir sur la scène nationale, générant ainsi des opportunités d'avancement dans le sport et créant des souvenirs inoubliables.

En janvier 2020, le conseil d'administration de Softball Nouveau-Brunswick a mis en œuvre le modèle d'équipe provinciale. Cette décision a été prise après des recherches approfondies et la contribution de nos membres. L'objectif à long terme de ce programme est de créer un parcours pour nos athlètes, entraîneurs et gestionnaires, des Timbits à la haute performance, tout en protégeant nos joueurs de base. Le plan de mise en œuvre du développement à long terme des athlètes de Softball Nouveau-Brunswick (2013 et révisé pour 2016) sous le pilier « Développement des entraîneurs » a indiqué un besoin clair de créer un parcours d'entraînement pour fournir des connaissances et de l'expérience aux entraîneurs afin de garantir qu'ils acquièrent une expérience précieuse aux championnats provinciaux, Canadiens de l'Est et Championnats canadiens.

Alors que la balle rapide continue de croître au Nouveau-Brunswick, Softball Nouveau-Brunswick s'efforce d'envoyer chaque année plus d'équipes aux Championnats canadiens dans toutes les catégories d'âge mineures. SNB a développé une marque de programme d'équipe provinciale mineure, sous le nom de NB Selects. Les Sélects NB seront reconnus par les athlètes, les entraîneurs, les officiels et les amateurs de softball partout dans la province et au pays. Ce programme donnera à de nombreux athlètes et entraîneurs du Nouveau-Brunswick (hommes et femmes) l'occasion d'arborer le logo et les couleurs des Sélects NB alors qu'ils représentent Softball Nouveau-Brunswick, le programme Sélects NB et la province du Nouveau-Brunswick.

L'objectif du programme Sélects NB est d'englober chaque année les catégories d'âge suivantes :

- U15 Filles/Garçons
- U17 Filles/Garçons



- U19 Femmes/U20 Hommes

2. NOS PRINCIPES DIRECTEURS

- a. Mettre en œuvre des politiques et des procédures concises et transparentes.
- b. Promouvoir les possibilités de participation des joueurs et des entraîneurs de partout au Nouveau-Brunswick à un niveau de performance élevé.
- c. Développer un parcours de développement clair pour les joueurs, les entraîneurs et les officiels du Nouveau-Brunswick - du niveau local à la haute performance, comme les Championnats canadiens et les parcours de l'équipe nationale.
- d. Adhérer à la matrice de développement des athlètes de Softball Canada dans le développement de nos joueurs.

3. NB SELECTS LA MARQUE

- a. Les couleurs de Softball Nouveau-Brunswick, vert, blanc et noir, distingueront nos joueurs et entraîneurs en tant que membres des Sélects du Nouveau-Brunswick. Tous les vêtements et/ou équipements brodés Selects doivent suivre les directives de marque de Softball Nouveau-Brunswick.
- b. Les Sélections NB auront une présence désignée sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram), qui sera utilisée pour mettre en valeur le programme, partager les résultats et d'autres informations pertinentes (informations sur les essais, horaires, etc.).
- c. Softball Nouveau-Brunswick travaillera avec le programme Sélects pour développer du contenu promotionnel, qui mettra en vedette les membres du programme (images, vidéos, témoignages, etc.)

4. MODÈLE D'ÉQUIPE PROVINCIALE

- a. Les équipes provinciales seront composées des meilleurs athlètes de chaque groupe d'âge de la province du Nouveau-Brunswick (U15, U17, U19/U20) du côté masculin et féminin, pour assister aux Championnats canadiens annuels de Softball Canada et sélectionner des tournois dans les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et/ou les États-Unis en guise de préparation. Tous les entraînements et compétitions de l'équipe provinciale doivent être sanctionnés et approuvés par Softball Nouveau-Brunswick.
- b. Chaque joueur devra toujours jouer dans une équipe de club de sa région.
 - S'il n'y a pas d'équipe de club dans votre région, vous pouvez demander une autorisation auprès de SNB pour jouer avec une équipe de club dans la région la plus proche.



- Les joueurs seraient tenus de jouer dans leur championnat provincial approprié avec les équipes de leur club.
- c. Softball Nouveau-Brunswick, en collaboration avec les OPS des provinces voisines, élaborera un calendrier de compétitions chaque année, afin de préparer les équipes à assister à leurs championnats canadiens respectifs.

5. ADMISSIBILITÉ

- a. Le programme Sélects NB est ouvert, sur une base d'égalité des chances, à tous les membres en règle de Softball Nouveau-Brunswick Inc. qui satisfont aux exigences minimales d'éligibilité. Les conditions minimales d'éligibilité pour qu'un athlète soit pris en considération pour la sélection au programme de softball Selects sont :
 - b. Classe d'âge
 - Équipe U15 NB – Les athlètes doivent être âgés de 15 ans ou moins et n'avoir pas atteint leur 16e anniversaire au cours de l'année civile en cours (nés en 2009-2010 pour la saison 2024).
 - Équipe U17 NB - Les athlètes doivent être âgés de 17 ans ou moins et n'avoir pas atteint leur 18e anniversaire au cours de l'année civile en cours (nés en 2007-2008 pour la saison 2024)
 - Équipe U19 NB - Les athlètes doivent être âgés de 19 ans ou moins et n'avoir pas atteint leur 20e anniversaire au cours de l'année civile en cours (nés en 2005-2006 pour la saison 2024)
 - Équipe U20 NB - Les athlètes doivent être âgés de 20 ans ou moins et n'avoir pas atteint leur 21e anniversaire au cours de l'année civile en cours (nés entre 2004 et 2006 pour la saison 2024).
 - c. Les athlètes doivent être des résidents du Nouveau-Brunswick.
 - d. Les athlètes doivent être un membre enregistré auprès de Softball Nouveau-Brunswick Inc. Les athlètes peuvent se renseigner auprès du directeur général de Softball Nouveau-Brunswick s'ils sont enregistrés.

6. PERSONNEL D'ENTRAÎNEURS

- a. Les candidatures pour le personnel d'entraîneur seront ouvertes en août pour la saison suivante (c.-à-d. août 2023 pour les équipes des Sélections du Nouveau-Brunswick 2024).
- b. SNB mettra sur pied un comité d'embauche de personnes qualifiées pour mener des entrevues et faire des recommandations au conseil d'administration de SNB pour les entraîneurs en chef.



- c. L'entraîneur-chef présentera ses recommandations d'entraîneurs adjoints au conseil d'administration pour approbation finale.
- d. Dans la mesure du possible, au moins un entraîneur (chef ou assistant) doit être du même sexe que les joueurs de l'équipe.
- e. Formation des entraîneurs
 - Répondre aux normes minimales d'entraîneur de Softball Canada pour toutes les catégories d'âge :
 - L'entraîneur-chef doit être certifié Compétition - Introduction
 - Les entraîneurs adjoints doivent être formés à la compétition - Introduction
 - Complétez la formation sur le sport sécuritaire

7. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE

- a. Le comité de sélection sera composé du personnel d'entraîneurs nommé par Softball Nouveau-Brunswick Inc. et des évaluateurs nommés de Softball Nouveau-Brunswick.
 - Le rôle d'un évaluateur de Softball Nouveau-Brunswick est d'offrir une évaluation objective et impartiale du talent et d'aider dans le processus de sélection des athlètes.
- b. La sélection des équipes comportera deux phases : essais ouverts, essais sur invitation uniquement, sélection finale de l'équipe.
 - Essais ouverts
 - Il y aura deux (2) essais ouverts dans deux (2) régions distinctes de la province à l'automne.
 - Tous les athlètes qui répondent aux critères décrits ci-dessus dans la section Éligibilité sont encouragés à assister aux essais ouverts.
 - Les athlètes doivent assister à au moins un (1) essai ouvert, mais sont encouragés à assister aux deux.
 - Après le deuxième essai ouvert, les athlètes retenus seront invités à assister à l'essai sur invitation uniquement.
 - Les athlètes qui ne sont pas invités aux essais sur invitation uniquement recevront une notification écrite de leur libération du programme.



- Les athlètes peuvent demander des commentaires sur leurs forces et leurs faiblesses identifiées par le personnel d'entraîneurs et les évaluateurs au cours du processus d'essai.
- Essai sur invitation uniquement
 - Pas plus de 30 athlètes seront invités à la sélection finale, le nombre exact d'athlètes sera déterminé par le personnel d'entraîneurs et le directeur technique.
 - Le personnel d'entraîneurs et le directeur technique se réservent le droit d'organiser plus d'un (1) essai sur invitation seulement, comme bon leur semble.
- Sélection finale de l'équipe
 - Les athlètes sélectionnés dans l'équipe finale recevront une notification écrite de leur sélection.
 - Les athlètes qui ne sont pas sélectionnés dans l'équipe finale recevront une notification écrite de leur libération du programme.
 - Les athlètes peuvent demander des commentaires sur leurs forces et leurs faiblesses identifiées par le personnel d'entraîneurs et les évaluateurs au cours du processus d'essai.
- c. Des lieux d'essais ouverts seront sélectionnés pour garantir que les athlètes ne seront pas obligés de voyager à plus de 4 heures de leur lieu de résidence pour assister à un essai. Bien que tous les efforts soient faits pour respecter cette norme, celle-ci est susceptible de changer en fonction de la disponibilité des installations et d'autres limitations.
- d. Les dates d'essais ouverts seront annoncées au moins 2 semaines avant le camp via diverses méthodes de communication et plateformes de médias sociaux telles que : service de courrier électronique pour les membres, Instagram, Facebook, etc.
- e. Les dates d'essais sur invitation ultérieures seront communiquées au moins 2 semaines avant la date d'essai par courrier électronique aux athlètes invités.
- f. Si un athlète ne peut pas assister à un essai, il peut demander une exemption avant l'événement. Les demandes doivent être faites au personnel d'entraîneurs qui transmettra ensuite la demande au directeur technique pour examen si l'athlète peut être évalué à l'aide d'informations provenant d'autres événements.
- g. Tout au long du processus de sélection, la flexibilité permettra aux nouveaux athlètes qui s'installent dans la province ou aux athlètes qui n'ont jamais entendu parler du processus



d'identification/camp de sélection et qui souhaitent qu'une opportunité soit identifiée, soient évalués avant la sélection finale de l'équipe. Cette évaluation peut prendre la forme d'une invitation à un camp d'entraînement ou de l'entraîneur venant voir l'athlète en compétition.

- h. Les athlètes recevront une notification des sélections par courrier électronique.
- i. Le personnel d'entraîneurs et le directeur technique se réservent le droit d'ajouter ou de supprimer n'importe quel athlète du bassin d'athlètes à tout moment.
- j. Les équipes provinciales de Softball NB transporteront 12 à 13 athlètes.
 - Les demandes de transport de joueurs inférieurs ou supplémentaires peuvent être adressées au directeur technique et seront examinées au cas par cas.
- k. La sélection des athlètes se fera dans le cadre d'un partenariat entre le personnel d'entraîneurs de Sélects NB et les évaluateurs de Softball Nouveau-Brunswick. Le processus de sélection sera le suivant :
 - Pendant la phase d'essai, les athlètes seront classés du plus haut au plus bas par le personnel d'entraîneurs de Sélects NB et les évaluateurs de Softball Nouveau-Brunswick.
 - La sélection des huit (8) meilleurs athlètes sera une décision conjointe entre le personnel d'entraîneurs de Sélection NB et les évaluateurs de SNB en fonction des données recueillies.
 - Les cinq (5) sélections finales seront la décision du personnel d'entraîneurs de Sélects NB.
- l. Toutes les décisions concernant le personnel des joueurs seront approuvées par le directeur technique avant que les sélections ne soient rendues publiques.

8. LES CRITÈRES DE SÉLECTION

- a. Les athlètes seront sélectionnés en fonction des critères tels que les suivants. Une liste complète des critères de sélection possibles se trouve à l'annexe A.
- b. Évaluations
 - Compétences techniques
 - Frapper, bruer, courir sur les bases, glisser, lancer, aligner, lancer et attraper
 - Compétences tactiques
 - Frappes, baserun, communication, stratégie d'équipe et connaissance de la situation



- Autre
 - Fitness, polyvalence, athlète en général
- c. Mesures de performance (le cas échéant)
 - En compétition
 - Statistiques offensives, statistiques défensives, statistiques de lancer
 - Protocoles de test
 - Frapper, bruer, courir sur les bases, glisser, lancer, aligner, lancer, attraper, fitness
- d. Pouvoir discrétionnaire/actifs incorporels
 - Des considérations intangibles peuvent affecter la dynamique et les performances de l'équipe. Le personnel d'entraîneurs de Sélects NB prendra en compte les « autres considérations » pour déterminer les besoins de l'équipe de Sélects NB afin de bâtir la meilleure équipe possible.

9. FRAIS D'ESSAI

- a. Les athlètes souhaitant participer au programme paieront les frais d'inscription suivants :
 - Essais - 75,00 \$
 - Ces frais couvriront les trois (3) premières séances (deux week-ends en extérieur, une séance en salle si invité)

10. FRAIS D'ÉQUIPE ET BUDGET

- a. Chaque athlète sera responsable de payer les frais d'inscription indiqués par SNB. Cette inscription peut couvrir les frais suivants :
 - Casque et cage d'équipe
 - Visière/chapeau d'équipe
 - Deux paires de chaussettes d'équipe
 - Sac à dos d'équipe
 - Équipement d'équipe
 - Deux maillots d'équipe (à restituer en fin de saison)
 - Frais de championnat canadien



- Honoraires des arbitres
 - Frais d'établissement
 - Dépenses raisonnables pour un maximum de trois (3) entraîneurs d'équipe, telles que les déplacements et l'hébergement pour les entraînements et les compétitions, si nécessaire.
- b. Softball Nouveau-Brunswick fournira l'utilisation de l'équipement acheté par Softball Nouveau-Brunswick, y compris l'équipement du receveur, les balles, les tees de frappe, les filets et tout autre équipement d'entraînement. Les équipes devront revenir à la fin de leur cycle auprès du Directeur Technique.
- c. Le budget du programme Sélects NB sera finalisé par SNB à la fin des essais chaque année et sera communiqué aux parents/tuteurs.
- Des frais supplémentaires seront fixés par le personnel d'entraîneurs en consultation avec les parents/tuteurs une fois que les détails de chaque équipe tels que la formation, les arrangements de voyage, etc. seront finalisés.
 - Le Directeur Exécutif sera informé de toute demande de modification du budget approuvé.
- d. Équipement d'équipe (comprend les uniformes ou tout autre vêtement)
- Tout l'équipement d'équipe fourni et acheté est la propriété de Softball Nouveau-Brunswick. L'équipement personnel acheté par les athlètes et approuvé par Softball Nouveau-Brunswick est la propriété des athlètes. L'équipement de l'équipe peut être utilisé pour les activités de Softball Nouveau-Brunswick telles que les camps d'habiletés et les cliniques d'entraîneurs, mais ne peut PAS être utilisé pour des activités de softball non liées. par exemple. équipes de clubs.
- e. Collecte de fonds
- Le directeur exécutif/directeur technique doit approuver les activités de collecte de fonds.
 - Le chef d'équipe ou une personne désignée par l'entraîneur-chef sera responsable de tenir un registre de tout argent gagné grâce à la collecte de fonds et devra être rendu compte si le directeur exécutif/technique demande à voir les dossiers.

11. CODE DE CONDUITE DE L'ATHLÈTE



- a. Tous les athlètes de l'équipe doivent se comporter de manière à être un atout pour l'équipe et Softball Nouveau-Brunswick, et un honneur pour leur famille, leur communauté et leur province.
- b. Tous les membres de l'équipe doivent respecter les politiques et règlements décrits par Softball Nouveau-Brunswick et les règles de l'équipe établies par le personnel des entraîneurs.
- c. Aucun joueur ne doit porter des vêtements associant une telle personne à une équipe de club de Softball Nouveau-Brunswick lors d'événements ou de réceptions d'équipe, si possible. NB : L'équipement Selects doit être porté lorsque cela est possible.
- d. Les jurons, les bagarres et les comportements antisportifs ne seront pas tolérés. Les entraîneurs peuvent administrer des sanctions à l'encontre de ces athlètes.
- e. Le vandalisme ne sera pas toléré. Toutes les dépenses engagées à la suite du vandalisme sont à la charge de la ou des personnes impliquées.
- f. Substances
 - Il est interdit de fumer des cigarettes/vapoter/marijuana et de consommer des boissons alcoolisées lors de toute fonction de jeu (entraînement, match, réunion d'équipe, repas ou autres événements d'équipe) sur ou hors du terrain. Cela comprend le temps écoulé entre la fin de la fonction d'équipe et l'arrivée à la maison.
 - Évitez l'utilisation de stupéfiants et de médicaments sur ordonnance illégaux et/ou interdits, tels que déterminés par le gouvernement du Canada, Sport Canada, la province du Nouveau-Brunswick et Softball Nouveau-Brunswick.
- g. Softball Nouveau-Brunswick aura le droit d'administrer des mesures disciplinaires et des sanctions en cas de contravention à l'une des politiques spécifiées ci-dessus. Ces mesures disciplinaires comprendront, sans toutefois s'y limiter :
 - Réprimande informelle (verbale)
 - Réprimande formelle (écrite)
 - Suspension du programme
 - Libération du programme
- h. Si la sanction proposée par Softball Nouveau-Brunswick ou l'entraîneur-chef est une suspension ou un renvoi du programme, alors l'athlète (et ses parents) impliqués auront droit à une audience d'appel comme indiqué dans la section Appels de ce document. Si



un joueur est exclu de l'équipe pour quelque raison que ce soit, aucun frais d'équipe ne sera remboursé.

- i. L'entraîneur-chef est responsable des actes des athlètes et devra administrer des mesures disciplinaires à sa discrétion pour les raisons suivantes :
 - Absences injustifiées. Les athlètes doivent informer l'entraîneur s'ils ne peuvent assister à une activité d'équipe. Ne pas informer l'entraîneur est considéré comme une absence injustifiée.
 - Violation des règles de l'équipe lors de toutes les fonctions ou événements de l'équipe.
 - Mentir à l'équipe d'entraîneurs au sujet des absences ou d'autres sujets.
 - Faire preuve d'un manque continu de respect envers le personnel d'entraîneurs ou les autres athlètes.
 - Mauvais efforts continus lors des camps d'entraînement ou des compétitions.

12. POLITIQUE DE REMPLACEMENT MÉDICAL

- a. Dans le cas d'une blessure d'un joueur lors d'une sélection pour l'équipe, la décision de garder ou de libérer le joueur sera laissée à la discrétion de l'entraîneur-chef, après consultation des parents/tuteurs et du médecin de famille.
- b. Dans le cas où un joueur de l'équipe est blessé avant un Championnat canadien et qu'il est douteux qu'il puisse jouer dans le Championnat, la décision de garder ou de libérer le joueur sera laissée à la discrétion de l'entraîneur-chef, après consultation avec les parents/tuteurs et le médecin de famille.
- c. Dans le cas où un joueur de l'équipe est blessé avant le Championnat canadien et est incapable de jouer dans le Championnat canadien, l'entraîneur-chef se réserve le droit de sélectionner un joueur alternatif parmi le bassin de joueurs éligibles lors du dernier essai.

13. POLITIQUE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

- a. Veuillez vous référer au Softball Nouveau-Brunswick [Politique sur les conflits d'intérêts](#)

14. APPELS



- a. Veuillez vous référer à la politique d'appel de Softball Nouveau-Brunswick qui se trouve dans le [Suite de politiques de SNB en matière de sport sécuritaire](#) à la page 54
- b. En raison de la sensibilité temporelle de ces décisions, le programme Sélects NB suivra un processus d'appel accéléré.
 - i. Les participants qui souhaitent faire appel d'une décision disposent d'un délai de 24 heures à compter de la date à laquelle ils ont reçu notification de la décision pour soumettre leur intention de faire appel.
 - ii. Les participants auront 48 heures à compter de la date à laquelle ils ont reçu l'avis de la décision pour soumettre, par écrit, à Softball Nouveau-Brunswick Inc. les informations requises telles que décrites dans la politique d'appel.



ANNEXE A

Évaluations

- a. Compétences techniques
 - Frappe
 - Bruant
 - Course de base
 - Glissement
 - Lancement
 - Fielding
 - Lancement
 - Contagieux
- b. Compétences tactiques
 - Frappe
 - Course de base
 - Communication
 - Stratégie d'équipe
 - Connaissance de la situation
- c. Autre
 - Aptitude
 - Polyvalence
 - Athlète global
- d. Mesures de performance (le cas échéant)
 - En compétition
 - Statistiques offensives
 - MOYENNE
 - OPS
 - Statistiques défensives
 - Pourcentage de mise en service
 - Statistiques de pitch
 - ÈRE
 - FOUET
- e. Protocoles de test
 - Frappe
 - Vitesse de sortie



- Bruant
- Course de base
 - Accueil - 1er (heure)
 - 2e - Domicile (heure)
- Glissement
 - Les pieds d'abord
 - La tête la première
- Lancement
 - SS - 1B (Vitesse)
 - SS - 1B (temps gant à gant)
- Fielding
 - Mécanique du ballon au sol
 - Mécanique du ballon volant
 - Portée - balles au sol
 - Portée - balles volantes
- Lancement
 - Rapidité
 - Précision
 - Variété de hauteurs (Drop, Change, Rise, etc.)
- Contagieux
 - Accueil - 2B Pop Time
 - Passer le ballon Pop Time
- Aptitude
 - Lancer rotatif de balle médicale
 - Saut en longueur
 - Test d'agilité 5-10-5